

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°21 - Mai 2004



Photo : Marie Dorigny

EDITORIAL

Notre combat au quotidien auprès des victimes d'esclavage domestique n'a qu'un seul but : qu'elles retrouvent une vie digne de ce nom, que leurs exploitateurs soient traduits devant les tribunaux et que l'évolution des mentalités et de la société empêche ces situations de se reproduire.

Au jour le jour, tous les acteurs qui partagent ce combat savent les difficultés que rencontrent ces personnes pour reprendre pied dans l'existence. Elle sont avant tout des victimes alors que, bien sûr, il faut se battre pour faire reconnaître leurs droits, parvenir à les loger, leur obtenir des titres de séjour et des autorisations de travail pour la durée de la procédure en cours...

Pourquoi tant de problèmes quand personne ne conteste l'épreuve qu'elles ont subie ? Le projet de loi sur les formes contemporaines d'esclavage et la traite des êtres humains, adopté à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée Nationale en janvier 2002, puis abandonné après le changement de majorité parlementaire, comportait à la fois un volet répressif et un volet organisant la protection des victimes.

La partie répressive a été réintroduite dans la loi sur la Sécurité intérieure. Mais la protection des victimes, elle, n'a pas été organisée. Donc le CCEM, au moment où le nouveau gouvernement Raffarin vient de se doter d'un Secrétariat d'Etat aux Droits des Victimes, veut relancer ce dossier. Nous allons contacter les Parlementaires et mener campagne. Pour ce la, nous avons besoin de votre aide.

Ecrivez à votre maire et à votre député pour réclamer un vrai statut pour les victimes d'esclavage moderne. Et, puisque vous allez voter le 13 juin prochain pour élire votre député européen, n'hésitez pas à demander aux candidats que le Parlement de Strasbourg se penche sur cette question. C'est aussi cela l'Europe.

SOUTENEZ "ESCLAVES ENCORE" : ABONNEZ-VOUS !

ARCACHON : UN APPRENTI RECONNU VICTIME D'ESCLAVAGE

La Cour d'appel de Bordeaux a condamné le 16 avril dernier un couple de boulangers à un an de prison, dont six mois ferme, et à une mise à l'épreuve assortie de l'obligation d'indemniser la victime, pour avoir soumis leur ouvrier à des conditions de travail et de logement indignes.

Condamnés pour esclavage moderne, en vertu des articles 225-13 et 225-14 du Code pénal : Georges et Claudette Lugaro, âgés respectivement de 61 ans et 55 ans, n'en reviennent toujours pas. Jusqu'au bout ils ont nié les brimades et les mauvais traitements dont ils étaient accusés, s'estimant la cible d'un "complot de leur voisinage"... Et pourtant, Christophe Lavigne, aujourd'hui âgé de 24 ans, a été reconnu victime de conditions de travail et de logement indignes que ses patrons lui avaient fait endurer entre 1998 et 2001 alors qu'il était ouvrier dans la boulangerie.

Rappel des principaux faits. En 1996, Christophe Lavigne, âgé de 16 ans, est placé en apprentissage dans la boulangerie des Lugaro à Arcachon où, sans véritable salaire, il reçoit un peu d'argent de poche en liquide. Il travaille douze à quatorze heures par jour, y compris le week-end où il faisait de la maçonnerie pour ses patrons ! A force d'être traité de bon à rien, il avait fini par y croire. Une première inspection de la Direction Départementale du Travail (DDT) en 1997 contraint les boulangers à reloger le jeune homme, hébergé dans un cagibi sans fenêtre, sur un simple lit de camp situé à côté d'une vitrine frigorifique. En 2001, sur un nouveau signalement de la DDT, la police enquête sur les conditions de tra-



Christophe Lavigne. Photo Franck Courtès

vail et de logement indignes infligées à Christophe Lavigne. En septembre de la même année, à la suite d'une dispute, Claudette Lugaro porte un coup de couteau au thorax du jeune homme. Après près de six ans passés au service du couple, Christophe s'enfuit et porte plainte.

Plusieurs témoignages concordants s'ajoutent aux révélations de la DDT et font condamner les Lugaro par le Tribunal correctionnel de Bordeaux en février dernier à un an de prison ferme en première instance. Une peine plus lourde que les six mois requis alors par le ministère public. Le couple est en détention depuis le mois de mars quand intervient le délibéré de la Cour d'appel...

Ayant retrouvé un travail, Christophe Lavigne attend la décision du Conseil des prud'hommes de Bordeaux qui doit se prononcer sur les rémunérations encore dues par les époux Lugaro.

Jamais, depuis l'abolition de l'esclavage en France, des faits de cette nature n'avaient abouti à une condamnation aussi lourde en appel ! Au CCEM, après plusieurs dizaines de procès engagés, nous avons constaté que les juges privilégient le dédommagement pécuniaire des victimes plutôt que l'emprisonnement des prévenus. Ce que contredit la décision de Bordeaux. Une jurisprudence qui fera date !

■ Marc BEZIAT (d'après AFP)

INTERVIEW

Maître Dominique Delthil

En bref



Condamner un couple responsable de faits d'esclavage moderne à 6 mois de prison ferme, c'est une première en France : ainsi en a jugé la Cour d'Appel de Bordeaux (voir ci-contre). Une antenne du CCEM* travaille depuis 1999 à Bordeaux, où Cylène, une jeune malgache avait vu son ex-patronne condamnée en juin 2003. Me Dominique Delthil la défendait, aux côtés du CCEM, dont la constitution de partie civile a été acceptée.

ESCLAVES ENCORE : Pour la première fois en France, une Cour d'Appel vient de prononcer une peine de prison ferme contre des employeurs esclavagistes. S'agissait-il d'un cas particulièrement douloureux ?

ME DOMINIQUE DELTHIL : Ce qui était extrêmement frappant dans cette affaire, et a sans doute pesé lourd, c'était l'inconscience des prévenus : ils affirmaient qu'ils étaient, eux, les vraies victimes dans cette affaire, car ils n'avaient fait que "rendre service" en acceptant cet employé. Or, il y avait des faits graves : des mauvais traitements, du harcèlement, des brimades etc, donc leur attitude arrogante était très choquante. Ce jugement

montre que la Justice commence à prendre vraiment en considération le trouble important à l'ordre public résultant de l'esclavagisme moderne. Il est nécessaire qu'elle dise solennellement que ces faits sont au moins aussi graves qu'une agression violente en pleine rue par exemple...

EE : C'est un tournant ?

DD : C'est aussi le résultat du travail

de tous ceux qui se battent contre l'esclavage moderne. Cette décision va donner un nouvel élan à ces affaires. Il y a enfin aujourd'hui une intériorisation par la société civile - et également par la justice - des lourds problèmes sociaux que pose l'exploitation des personnes dans un cadre familial ou privé.

EE : Mme Haira Gabri, la patronne de Cylène, avait été condamnée, elle, à de la prison avec sursis et des dommages et intérêts. Qu'en est il aujourd'hui de cette affaire ?

DD : Cylène a quitté Bordeaux, et, malheureusement, elle n'a pas pu encore toucher les dommages et intérêts alloués par le tribunal car son ex-patronne est insolvable, ce qui pose d'ailleurs clai-

rement le problème de la réparation du préjudice subi par les esclaves, souvent exploités par des personnes de condition à peine supérieure à la leur, et devrait conduire à une réforme législative de l'indemnisation des victimes.

CCEM Bordeaux - BP07 - 31, rue de Cursol. 33023 Bordeaux Cedex (Tél. 05 56 48 27 06)

■ Propos recueillis par Sylvie O'DY



Me Dominique Delthil

SOUTIEN EXCEPTIONNEL

A la suite de l'appel à don exceptionnel lancé avec notre précédent numéro de "Esclaves encore", le CCEM a reçu 177 réponses pour un montant total de 14 855 €, soit le tiers de la somme qui nous est nécessaire. Cette mobilisation sans précédent contribuera nous l'espérons à appuyer la décision de la Fondation Pro Victimis d'allouer une dotation exceptionnelle de 45 000 € au CCEM pour apurer ses dettes. En attendant, tous les membres du CCEM vous remercient chaleureusement de votre générosité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du CCEM s'est réuni le 15 avril dernier. Il a pris connaissance des comptes de l'exercice 2003 et ses membres ont étudié les candidatures à un poste d'administrateur de Christine Lazerges, ancienne vice-présidente de l'Assemblée Nationale, et de Hubert Prévôt, président de l'association Primo Lévi, qui seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

NOUVELLE COLLABORATRICE

Mathilde de Maillard-N'Diaye remplace Céline Manceau au service juridique depuis le début de l'année. Après avoir travaillé comme avocate au barreau de Créteil, elle a choisi de défendre les victimes différemment. Souhaitons lui bonne chance parmi nous.

MARIAGE

Chantal a dit oui à Jean le 17 avril au cours d'une cérémonie pleine d'émotions ! Tous les membres du CCEM leur adressent leurs sincères félicitations et leurs meilleurs vœux de bonheur.

LE CCEM RECHERCHE

Pour soutenir certaines victimes, le CCEM recherche des traducteurs ou des interprètes bénévoles en langue cingalaise, chinoise et arabe. Contactez Bénédicte ou Mathilde au 01 44 52 88 97.

COMMEMORATION

Rappeler le devoir de mémoire vis à vis des victimes de la traite négrière et la persistance de certaines formes d'esclavage en France, c'était le but de la mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris qui a célébré le bicentenaire de la naissance en 1804 de Victor Schoelcher, ancien Sous-secrétaire d'Etat aux colonies et initiateur du décret du 27 avril 1848 abolissant ces pratiques dans notre pays.

Actualité Juridique

Le plus souvent, la victime doit attendre que la juridiction pénale ait statué avant d'engager ses demandes devant le Conseil des Prud'hommes. Toutefois, dans l'affaire de Mariama T., la procédure pénale étant toujours en suspens, en raison de la "disparition" de l'un des principaux mis en cause, le Conseil des Prud'hommes de Créteil a condamné le 6 février dernier Mme M'Botto et M. Sambissa, les employeurs de Mariama T., à lui payer des rappels de salaires et de congés payés, à lui verser des dommages et intérêts pour le préjudice subi tant pour l'avoir fait travailler avant l'âge de 16 ans que pour l'avoir licenciée sans cause réelle et sérieuse. Ils ont interjeté appel de cette décision.

Zita Obra, une trajectoire incroyable

Zita Obra, une domestique philippine qui avait fait condamner ses employeurs avec l'appui de l'Union départementale CFDT et du CCEM, combat aujourd'hui aux côtés des employées de maison exploitées. Elle vient d'être élue Secrétaire générale du Syndicat CFDT des Salariés du Particulier Employeur (SPE). L'occasion de renforcer les liens mis en place avec le CCEM.



Zita Obra. Photo DR

"Après ce que j'ai vécu, c'était très important pour moi de m'investir pour que d'autres employées de maison ne puissent plus subir les souffrances que j'ai endurées." C'est ainsi que Zita Obra, dans la force de la quarantaine, syndiquée depuis plusieurs années, explique sa profonde motivation. Tout en avouant que la trajectoire qui l'a propulsée du rôle "d'esclave" à son élection au SPE est tout bonnement incroyable !

Retour sur les années sombres. Zita a été employée plus de trois ans chez un couple aisé du XVIème arrondissement de Paris. Elle s'occupait des enfants, faisait le ménage, le repassage et les repas entre 7 heures et 23 heures. Passeport confisqué, sans rémunération régulière, sans contrat de travail ni bulletins de

salaires. Elle a quitté cette servitude en 1999, date à laquelle le CCEM l'a orientée vers la CFDT. Le Conseil des Prud'hommes la déboute en première instance sous prétexte que ses ex-employeurs avaient "régularisé" la situation entre temps. La Cour d'appel de Paris en a jugé autrement en février 2003, en condamnant ses ex-patrons à payer les sommes demandées par Zita Obra.

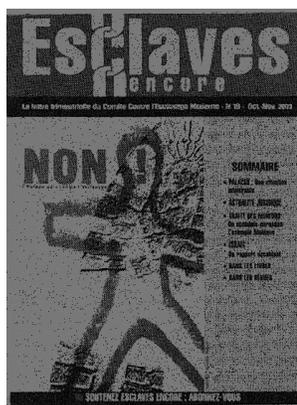
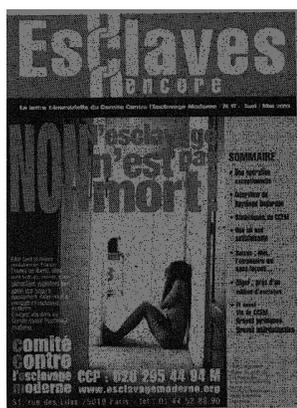
De cette expérience a germé au CCEM l'idée de développer une relation privilégiée avec la CFDT pour faire face à des situations ne relevant pas de l'esclavage domestique mais plutôt d'une sur-exploitation justifiant un recours devant le Conseil des Prud'hommes. C'est ainsi que depuis plusieurs mois les juristes du CCEM réorientent certaines victimes vers

le SPE. Inversement Zita et ses collègues, s'ils détectent non pas une exploitation ou une injustice mais une situation plus grave, conseillent à la victime de venir nous rencontrer.

Dans son bureau du XIXème arrondissement, Zita accueille les plaintes, suit l'évolution des actions, développe la réflexion revendicative. Et, sur le terrain, rencontre les adhérents et tente de régler les litiges avec les employeurs. Si la voie de la négociation échoue, alors elle passe la main aux services juridiques.

"Développer l'information sur la Convention collective des employés de maison est une priorité", dit-elle. Ajoutant que "souvent c'est l'ignorance des employés qui profite aux exploités".

2003, UNE ANNÉE ACTIVE



320 signalements, dont 277 cas réorientés vers d'autres organisations, 33 nouvelles victimes prises en charge par le CCEM, l'une des rares organisations en France à assurer une prise en charge globale des victimes d'esclavage en leur procurant un accompagnement juridique, administratif et social. Derrière ces chiffres se dessine le travail quotidien des permanents en 2003. A l'occasion de l'édition du rapport d'activité, revenons sur les principaux aspects de cette prise en charge.

Cela débute généralement au téléphone par un signalement qui nécessite une décision rapide. Soit approfondir la connaissance de la situation qui pourra, sous certaines conditions, déboucher sur une prise en charge de la victime, soit le plus souvent, réorienter la personne vers une organisation dont les missions semblent mieux adaptées au cas décrit. Ensuite vient la prise en charge. Le service juridique du CCEM a ainsi suivi 72 dossiers en

2003. Ce chiffre confirme la progression constante du nombre d'affaires traitées de puis quelques années (en 2002, le CCEM avait suivi 61 dossiers). Véritable indicateur du travail accompli par les avocats du CCEM, le nombre d'audiences pénales ou civiles confirme la lenteur des procédures judiciaires. Quant aux renvois aux Assises et aux pourvois formés en Cassation, ils augurent de l'énergie qu'il faudra mobiliser à l'avenir.

	Chambre de l'instruction	Tribunal correctionnel	Cour d'Appel	Conseil des Prud'hommes	Cour d'Appel de la Chambre sociale	Cour de Cassation	Cour d'Assises
Affaires en cours		7	1	3	1		3
Décisions judiciaires	2	5	1	2	1		
Pourvois					6		

Le suivi au quotidien

Depuis le début, nous nous battons afin d'obtenir pour les victimes le droit de rester sur le territoire durant la procédure qui les concerne. Chaque situation est une nouvelle bataille dans les préfectures pour faire aboutir concrètement cette revendication. En 2003, pour trente victimes suivies, seules cinq d'entre elles ont acquis un titre de séjour définitif. Les autres se voient délivrer presque systématiquement un titre provisoire qui ne leur permet pas toujours de travailler et de subvenir à leurs besoins. A cela s'ajoutent deux refus. Des restrictions, nous ne le répéterons jamais assez, qui entravent le travail d'accompagnement social et accroissent durablement la prise en

charge financière des victimes. Cet accompagnement nécessite à la fois la coordination de l'équipe mais aussi leur suivi quotidien. C'est la mission de l'assistante sociale qui, au-delà des 389 entretiens réalisés en 2003, assure l'interface avec les familles d'accueil, les bénévoles pour l'alphabétisation ou la formation professionnelle, les multiples intervenants partenaires et gère les démarches d'aide au retour au pays. Songeons qu'il y a dix ans, on nous riait au nez ! Depuis, nous avons beaucoup appris. Nous avons su capitaliser cette expérience et diffuser notre expertise tant en France qu'en Europe. Pour que l'esclavage recule chaque jour un peu plus.

■ Marc BEZIAT

Un oncle obstiné

SOS Esclaves Mauritanie dénonce depuis de longues années la position du gouvernement mauritanien qui refuse de reconnaître la persistance de l'esclavage, toujours pratiqué dans ce pays. L'histoire de Founé Dramé illustre les difficultés rencontrées à Nouakchott par cette organisation de défense des droits de l'Homme.

En juin 2003, Boubacar Messaoud, président de SOS Esclaves Mauritanie, et l'avocate Fatimata M'Baye, vice-présidente de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH), reçoivent la plainte d'un ressortissant malien, Mady Founé Dramé, venu à Nouakchott pour retrouver et ramener ses trois nièces. Ces dernières, âgées de 14, 15 et 16 ans, avaient quitté à l'insu de tous leur village de Kouroukéré, au Mali, pour aller chercher du travail à 70 kilomètres dans la ville mauritanienne d'Aïoun El Atrouss. Là, quelqu'un les a persuadées d'aller travailler comme domestique au service d'une cousine à Nouakchott.

Après avoir mené son enquête, l'oncle des jeunes filles s'est rendu à Dar Naïm, à la périphérie de la capitale, chez les employeurs de l'une d'elles, un officier militaire maure et son épouse, qui l'ont éconduit, affirmant qu'un certain Kandé Diawara leur avait remis la jeune fille et qu'ils ne la rendraient que contre un document émanant de lui. Reparti à Aïoun, le vieil oncle s'entend dire par ce Kandé qu'il ne connaît pas ses nièces et le renvoie à Nouakchott ! Là, Founé Dramé fait établir par son ambassade une attestation de parenté avec les jeunes filles et, accompagné des représentants de SOS

Esclaves Mauritanie et de l'AMDH, se rend au commissariat pour demander l'aide des autorités...

Qui s'intéressent alors plus à la qualité des accompagnants, des militants des droits de l'homme souvent mal considérés des autorités du pays, qu'au plaignant convoqué de jour en jour sans nouvelles de ses nièces. Pourtant une enquête est diligentée et la police entend toutes les parties pour éventuellement lancer des poursuites. Les policiers apprennent que les employeurs ont également à leur service une autre Malienne, originaire d'un village proche de Kouroukéré. Elle leur a déclaré être maltraitée et vouloir rentrer chez elle. Mais cette jeune fille a dû repartir du commissariat avec ses employeurs. La police laisse éga-



Boubacar Messaoud.
Président de SOS Esclaves Mauritanie

lement les jeunes nièces sous la garde de leurs exploiters, au lieu de les placer dans un centre d'accueil, et signifie même à Founé Dramé l'interdiction de les approcher !

Il aura fallu de longues semaines de démarches et une intervention diplomatique avant que le vieil oncle puisse sortir ses nièces des griffes d'employeurs qui s'en croyaient les propriétaires. S'agissant d'un cas

de traite d'êtres humains avéré, de mineures de surcroît, officiellement interdit par la loi mauritanienne, ces méthodes d'assistance et de protection des victimes se révèlent scandaleuses ! Selon SOS Esclaves Mauritanie, cette affaire n'est pas isolée et nombreuses seraient les Maliennes qui ont connu et connaissent encore ces pratiques analogues à l'esclavage...

BAYTI : 10 ANS AUX COTES DES ENFANTS DU MAROC

Elles ont six ou sept ans quand, encore des petites filles, elles sont arrachées à leur enfance par des parents trop pauvres qui les placent en ville avec l'aide d'intermédiaires. Là, elles servent de bonnes à tout faire dans des familles plus aisées et, pour certaines, finissent dans la rue. L'association Bayti se bat en première ligne sur le front du refus de l'indifférence depuis dix ans.



Le docteur
Najat M'jid

Elles font partie de la "culture marocaine", dit-on à Casablanca ou Rabat, la capitale, pour masquer le silence consensuel qui s'abat sur le destin tragique de ces enfants.

Les petites bonnes ne vont pas à l'école comme nombre d'enfants de leur âge. A la place, elles sont exploitées sans vergogne, de l'aube au crépuscule, se levant avant la maisonnée et s'endormant longtemps après, dans des conditions souvent indignes. Elles doivent toujours être corvéables pour effectuer les tâches pénibles contre une somme misérable perçue le plus souvent par leurs parents. Elles doivent subir les insultes ou les brimades avant les coups, et rester silencieuses devant l'humiliation. Plus grave encore, elles doivent se résigner à des viols répétés. A qui parler ? Qui les croira ? Deux questions qui font grandir l'angoisse jusqu'au jour où, excédées, elles se révoltent.

Celles qui s'échappent trouvent dans la rue la protection de celles qui les ont précédées et qui leur servent de logeuses et de tuteurs. En fait de proxénètes. Sous les lumières rouges des lieux de la vie nocturne se prolongent d'interminables veilles dans la consommation d'alcool et de cigarettes. Le premier client, souvent amené par la tutrice, elles ne s'en sou-

viennent pas tellement elles étaient saoules. Ou bien elles cherchent à l'oublier. Puis c'est la descente aux enfers à 100 dirhams la passe, protégée ou non, 500 si le

client est riche (100dhs = 10 €). La suite est prévisible : risques de grossesse, avortement ou abandon d'enfant, maladies sexuellement transmissibles que l'on croit guérir avec des traitements de fortune. Celles qui gardent leur enfant seront des parias à vie.

Dans ce paysage peu amène Najat M'jid, une femme médecin, a osé lever le voile sur la situation précaire des enfants au Maroc. En créant l'association Bayti il y a dix ans, elle a pris l'engagement d'aider ces jeunes, filles et garçons. Sans jamais baisser les bras devant leur nombre grandissant, ni désespérer de les replacer dans une perspective de réinsertion scolaire, professionnelle et sociale, elle dit sa révolte, interpelle les autorités, alerte l'opinion. Avec elle, près de 50 travailleurs sociaux et éducateurs sillonnent les rues de Fès, Tanger, Casablanca ou Essouira. Ils détectent, écoutent, accompagnent, assistent et protègent des milliers d'enfants. "Le but essentiel de Bayti est d'outiller le jeune pour dépasser l'échec", dit Najat M'jid. Un travail de très longue haleine.

■ Marc BEZIAT

(d'après le site www.bayti.net)

GRANDE-BRETAGNE : LOURDES PEINES

Les trafiquants d'enfants qui étaient encore impunis ne le seront plus dès la fin de cette année. En effet, la loi britannique, qui punit les trafiquants aux fins de prostitution des mineurs mais ne réprime pas les délits de ceux qui font commerce des enfants aux fins d'exploitation économique forcée, va être modifiée. Une fois adopté, le nouveau texte rendra passible les auteurs d'un tel délit d'une peine d'emprisonnement de quatorze ans.

ITALIE : MOBILISATION PLANETAIRE

L'Italie a accueilli du 10 au 16 mai le 1er Congrès Mondial contre l'Exploitation du Travail des Mineurs à Florence. Venus des quatre coins de la planète, 300 jeunes entre 13 et 17 ans, ont rappelé avec force leurs responsabilités aux Etats, aux organisations internationales et aux citoyens. Après le succès de la Marche Mondiale contre l'exploitation des enfants en 1998, après les résolutions du Forum Mondial sur l'Education de Dakar en 2000, les principes énoncés par l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur les Droits des Enfants à New York et ceux adoptés par le Congrès de Yokohama contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants en 2002, ils demandent la reconnaissance effective de leurs droits et l'application concrète de mesures contre l'exploitation des enfants et pour une éducation universelle.

SOUDAN : NOUVEAUX RAIDS

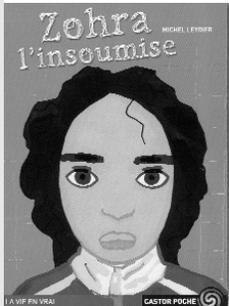
Pendant les pourparlers de paix entre le gouvernement et ses opposants au Sud Soudan les raids dans le Darfour visant à enlever les femmes et les enfants aux fins d'esclavage continuent. Dans cette région s'affrontent depuis plusieurs mois des milices gouvernementales aux chefs de tribus locales. Selon Anti-Slavery International il y aurait eu 14 000 victimes de ces raptus depuis 1986 au Soudan dans un contexte de guerre civile continue. Ce conflit empêche par ailleurs le retour sécurisé d'un grand nombre de captifs dans leur région d'origine du Sud Soudan.

PUBLICATIONS

DROITS DE L'ENFANT EN DVD

Les Films du Paradoxe ont édité un DVD sur la Convention internationale des droits de l'enfant. "Droits au cœur", ce sont vingt et un petits films d'animation, sans paroles, imaginés par des pédagogues et créés par des cinéastes pour les enfants de 5 à 17 ans du monde entier. Grâce à un livret d'accompagnement, les parents, les instituteurs et les éducateurs peuvent conduire une discussion à partir de l'une ou l'autre histoire. Un outil pédagogique intelligent et peu onéreux (25€) que tout élève devrait pouvoir consulter à l'école ou au collège !

Plus d'infos sur www.filmsduparadoxe.com



LIVRE DE JEUNESSE

Avec "Zohra, l'insoumise" Michel Leydier a réussi le difficile pari d'écrire une fiction à valeur de témoignage. Zohra a 14 ans, 5 frères et sœurs et vit chez ses parents au Maroc. Elle aide sa mère à la maison mais est réduite au rang de domestique par l'aîné de ses frères et par son père. Son destin bascule quand une "tante" l'emène en France en promettant de verser une pension aux parents et de l'inscrire à l'école. Mais rien ne se passe comme promis... Brimades, mensonges et travail forcé deviennent le quotidien de Zohra. Une situation que le CCEM ou BAYTI (cf. page 6) connaissent bien pour l'avoir entendue de la bouche de centaines de victimes d'esclavage domestique. Un livre citoyennement responsable pour les jeunes dès l'âge de 11 ans.

"Zohra, l'insoumise" de Michel Leydier (illustré par Frédéric Rébéna), Editions Flammarion – Coll. Castor Poche Junior, 2004

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Conformément aux statuts du CCEM, la présidente du CCEM invite tous les adhérents à participer à une Assemblée générale ordinaire le 16 juin 2004 à 19 heures :
Salle des mariages de la Mairie du 19ème arrondissement
Place Armand Carrel (Métro Laumière).

ORDRE DU JOUR :

- soumission à l'approbation du rapport moral et du rapport financier 2003
- soumission à l'approbation des comptes de l'exercice 2003
- proposition de nouvelles candidatures au Conseil d'administration
- questions diverses

Les adhérents, à jour de leur cotisation pour l'année 2004, sont seuls autorisés à prendre part au vote des décisions de l'Assemblée générale. Les adhérents qui ne pourront être présents à l'Assemblée générale peuvent se faire excuser et représenter en faisant parvenir un pouvoir. Merci de vous mettre à jour de votre adhésion 2004 et nous vous attendons nombreux !

Abonnement - Soutien - Adhésion

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 20 F

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes**
- 23 € montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime**
 - 49 € coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime**
 - 61 € aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime**
 - 100 € coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes**
 - 150 € coût journalier du fonctionnement du CCEM**
 - 200 € loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence**
 - AUTRE**

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 F

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne
Avec mon don et ma cotisation je recevrai un avoir fiscal

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90